



NUVO IRON™

13371 Coleraine Dr, Bolton, ON L7E 3B6
www.nuvoiron.com • info@nuvoiron.com • 1.866.955.0355

GARANTIE LIMITÉE DE UN (1) AN DE NUVO IRON^{MC}

Nous soutenons fermement nos produits. Si vous rencontrez des problèmes dans l'année qui suit l'achat de votre produit, nous serons heureux d'examiner votre réclamation et de prendre les mesures appropriées pour résoudre le problème.

APPLICABILITÉ

Cette garantie limitée de **un (1) an** s'applique à nos produits dans un délai de un (1) an après l'achat et s'applique exclusivement aux défauts de fabrication des produits et de pièces spécifiés dans le cadre d'une utilisation normale. Elle ne s'applique pas si le défaut est causé par des problèmes inhabituels, anormaux ou à en raison de l'usure générale. Cette garantie n'est pas transférable au-delà de l'acheteur original et de l'utilisateur final.

FAIRE UNE RÉCLAMATION

La procédure de réclamation commence par l'apport des renseignements nécessaires. Toutes les réclamations au titre de la garantie **doivent être soumises exclusivement par écrit** (de préférence par courriel), **accompagnées des reçus de vente originaux, de la preuve d'installation et de photos de bonne qualité montrant le problème**. Nuvo Iron^{MC} se réserve le droit d'inspecter et d'approuver tous les reçus ainsi que les preuves d'installation, les photographies et d'inspecter et de réaliser des tests sur tous les systèmes et matériaux impliqués dans la réclamation. Remarque : L'approbation du remboursement est contextuelle et à la seule discrétion de Nuvo Iron^{MC}.

Le fait de fournir les renseignements complémentaires ci-dessous dès votre premier contact avec nous, au moment de la demande, contribuera à accélérer un remboursement/remplacement justifié :

1. Le code du produit et, le cas échéant, le nombre de pièces pour lesquelles la réclamation est faite.
2. La preuve d'achat, telle qu'elle figure sur la facture ou le reçu original.
3. Nom (prénom, nom)
4. Adresse postale
5. Numéro de téléphone

OÙ SOUMETTRE LA RÉCLAMATION

Veuillez fournir ces renseignements à info@nuvoiron.com

*L'opération susmentionnée doit être effectuée dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la notification effective ou implicite du dommage couvert par la garantie. Ce qui précède constitue les modalités de cette garantie dans son intégralité. Elle n'est valable que pour l'acheteur initial du produit et n'est en aucun cas transférable.

